

AFF/MET - 972.39 Kae/de

N o t e a u d o s s i e r

Entretien du Conseiller fédéral Stich et du Président Lusser avec le Ministre italien du Trésor Carli et avec le Gouverneur de la Banque d'Italie Ciampi concernant l'adhésion de la Suisse aux Institutions de Bretton Woods (Rome, 14 mars 1990)

Le 14 mars 1990, la Délégation pour les Institutions de Bretton Woods, à savoir le Conseiller fédéral Stich et le Président Lusser accompagnés de l'Ambassadrice Pometta, se sont entretenus de l'adhésion de la Suisse avec le Ministre du Trésor Carli et le Gouverneur de la Banque d'Italie Ciampi. Ont également assisté à cet entretien du côté italien le Directeur du Trésor Sarcinelli et M. Zodda du Ministère du Trésor, du côté suisse Mme Dubois de la Banque nationale et M. Kaeser du DFF.

CF Stich expose l'intention de la Suisse d'adhérer aux Institutions de Bretton Woods, indique le niveau de la quote-part souhaitée par la Suisse et fait état de la nécessité de créer un 23ème siège.

Après quelques formules de courtoisie, le Ministre Carli demande à Sarcinelli si la quote-part souhaitée par la Suisse serait inférieure ou supérieure à celle de la Belgique ou de la Hollande puis il lui laisse le soin de conduire la discussion.

Sarcinelli déclare que la fixation des quotes-parts suit des schémas bien établis et il se réfère aux négociations en

cours sur la Banque Européenne de Reconstruction et de Développement (BERD). Un large consensus sera nécessaire pour la détermination de la quote-part suisse. A son avis elle ne sera pas assez élevée pour donner à la Suisse la possibilité d'occuper seule un siège dans les conseils d'administration. Il faudra qu'elle s'allie à d'autres pays. Lesquels a-t-elle en vue ?

CF Stich confirme que la Suisse ne revendique pas la possibilité de siéger seule. S'agissant des pays avec lesquels elle pourrait s'allier, nous avons fait preuve d'une grande retenue, car nous tenons à avoir au préalable des indications sur la quote-part attribuée à la Suisse et sur le statut (création d'un 23ème siège) qui lui sera accordé. Il serait raisonnable de créer un groupe avec les pays de l'Est nouvellement entrés.

Sarcinelli demande si l'on pense, du côté suisse, à la Tchécoslovaquie et à la Bulgarie. Entre temps, ces pays auront sans doute trouvé des "constituencies" prêtes à les accueillir.

CF Stich souligne que la question du siège est décisive pour la Suisse. Si elle n'a pas la possibilité de siéger dans les conseils, le Conseil fédéral en tirera les conséquences et renoncera à l'adhésion. Sarcinelli exprime l'avis que l'initiative suisse soulèvera des problèmes complexes et de grandes difficultés politiques.

Le CF Stich demande à connaître la position de l'Italie. De son côté le Ministre Carli voudrait savoir si l'appui du Groupe des Dix suffirait pour la création d'un nouveau siège. Après avoir répondu par la négative, Sarcinelli déclare qu'à ses yeux l'élargissement des Institutions de Bretton Woods résultant de l'entrée de la Suisse et de plusieurs pays de l'Est pourrait justifier la création d'un nouveau siège. Cela constituerait une condition nécessaire,

mais pas suffisante de l'entrée de la Suisse dans les conseils. Le fait que la création d'un nouveau siège puisse se justifier par l'adhésion de la Suisse et de divers pays de l'Est ne signifie pas que la Suisse devrait à tout prix constituer un groupe avec ces pays. Elle pourrait s'allier aussi avec des pays de l'Ouest. Le Ministre Carli confirme qu'il y a pour tous un intérêt politique à faciliter l'adhésion de la Suisse en raison de sa force économique et surtout financière.

Sarcinelli voudrait ajouter deux remarques. La première est que la création d'un nouveau siège est de nature à susciter d'autres requêtes. Le FMI pourrait décider de s'opposer à cette augmentation. Il serait intéressant de savoir ce qu'en pense Camdessus.

La seconde remarque est que l'Espagne, qui siège actuellement dans une "constituency" d'Amérique latine, souhaite revenir en Europe. Un "mariage" entre la Suisse et l'Espagne présenterait beaucoup d'avantages. Il faudrait certes trouver un arrangement concernant la direction du groupe, mais il ne s'agirait pas d'un problème insoluble.

CF Stich répond que selon Camdessus le point de savoir s'il fallait ou non créer un 23^{ème} siège serait tranché par les pays membres et non par le Fonds lui-même. Camdessus semblait craindre une rupture d'équilibre en faveur des pays industrialisés. Mais cet équilibre serait aussi rompu si l'on ne créait pas de 23^{ème} siège et que l'adhésion de la Suisse mettait en péril une "constituency" africaine, ce que la Suisse voudrait éviter. L'adhésion de l'URSS modifiera également l'équilibre. CF Stich poursuit en demandant s'il incombe vraiment à la Suisse de régler le problème de l'Espagne. C'est l'Espagne qui a voulu entrer dans une "constituency" latino-américaine, c'est-à-dire dans un groupe de pays en voie de développement. Elle voulait jouer la carte de l'"hispanicité" et renforcer ses liens tradition-

nels avec cette partie du monde. La Communauté européenne n'a-t-elle pas intérêt au maintien de ce lien ?

Sarcinelli pense que l'adhésion de l'URSS n'est pas imminente et il précise qu'en aucun cas les concessions qui auraient pu lui être faites dans le cadre de la création de la Banque Européenne de Reconstruction et de Développement ne sauraient être invoquées par elle à l'égard du FMI.

Le Gouverneur Ciampi fait remarquer que l'on est presque surpris de voir la Suisse entrer dans les Institutions de Bretton Woods tant on était sûr qu'elle en faisait déjà partie! En tout cas, il faut que la demande suisse arrive à bon port.

Le Ministre Carli conclut en disant que l'intégration de la Suisse dans les Institutions de Bretton Woods aurait été plus facile si elle s'y était prise avant la décolonisation, c'est-à-dire à un moment où les pays industrialisés étaient encore entre eux. En tout état de cause, l'Italie apportera tout son soutien à la Suisse.

Berne, le 19 mars 1990

Aufzeichnung

Gespräch der BWI-Delegation mit dem italienischen Schatzminister Carli und dem Notenbankgouverneur Ciampi (Rom, 14.3.1990). Versuch einer Auswertung

1. Die schweizerische Delegation wurde in einem prunkvollen Raum unter einer mit halbnackten Göttinnen verzierten Decke empfangen. Im Lichte eines venezianischen Leuchters liess der alternde aber noch faunisch aussehende Carli mit einer edlen Zurückhaltung seinen Schatzdirektor Sarcinelli die Fäden seiner Kasuistik spannen.
2. Die italienische Stellungnahme lässt sich wie folgt kurz fassen: Die Absicht der Schweiz, den Bretton Woods-Institutionen beizutreten, sei zu begrüssen. Durch den Beitritt unseres Landes und verschiedener Oststaaten werden diese Institutionen erweitert. Diese Erweiterung rechtfertigt die Schaffung eines 23. Sitzes in den Exekutivräten. Sie würde nicht genügen, um der Schweiz eine permanente Einsitznahme in den Räten zu sichern, da die ihr zustehende Quote voraussichtlich hiezu nicht ausreichen würde. Deshalb sollte sie sich mit anderen Ländern zusammenschliessen, um eine neue Ländergruppe zu bilden. Dabei sei es nicht notwendig, dass die Schweiz eine Gruppe mit den neu beitretenden Oststaaten bildet. Es sei übrigens keineswegs auszuschliessen, dass diese Länder in anderen bestehenden Ländergruppen unterdessen Unterschlupf finden. Aber Spanien, das nach einem südamerikanischen Abstecker wieder zu Europa stossen möchte, biete sich als "Hochzeitskandidat" an, wobei die Schweiz mit Spanien über die Führung der Gruppe ein passendes Arrangement finden sollte. Italien wäre bereit eine solche Lösung zu unterstützen.
3. Eine solche Lösung, gegen welche die schweizerische Delegation sofort Bedenken angemeldet hat, erscheint u.E. in verschiedener Hinsicht gefährlich:
 - die Schweiz hätte den Sitz mit Spanien turnusmässig zu teilen, wobei dieses Land für sich eine bessere Regelung als in seiner südamerikanischen Ländergruppe anstreben würde;
 - die Quote Spaniens ist objektiv zu klein. Es wird über kurz oder lang mit der Unterstützung der EG eine Anpassung nach oben erwirken. Die Schweiz hätte das Nachsehen und unsere "Vermählung" mit Spanien könnte schliesslich zur Eroberung einer neuen Ländergruppe durch die EG führen;
 - last but not least ist es bei weitem nicht sicher, dass das Länderpaar Schweiz-Spanien Bestand haben kann. Wir haben mit Spanien wenig Gemeinsames und Spanien hat sich sowohl in der italienischen als auch in der südamerikanischen Ländergruppe als ein unruhiger, nie zufriedener Partner erwiesen. Platzt die "Hochzeit" würden die Schweiz und Spanien alles daran setzen, um neue Ländergruppen um sich zu bilden. Die von Frankreich so gefürchtete Verdrängung der westafrikanischen, französisch sprechenden Ländergruppe wäre quasi vorprogrammiert.
4. Da die Stellungnahmen unserer Gesprächspartner divergieren, sollte demnächst unter ihnen einen Koordinator auserkoren werden, wenn wir eine konsolidierte Antwort erhalten wollen.



Übermittlungszettel
Feuille de transmission
Foglio di trasmissione

Absender
 Expéditeur
 Mittente

AFF/WWT

dodis.ch/54923

- | | | |
|--|---|---|
| <input checked="" type="checkbox"/> zur Kenntnis
per informazione | <input type="checkbox"/> zur Erledigung
pour règlement
per il disbrigo | <input type="checkbox"/> weiterleiten an
transmettre à
trasmettere a |
| <input checked="" type="checkbox"/> zu Ihren Akten
pour vos dossiers
per il vostro incarto | <input type="checkbox"/> zur Stellungnahme
pour avis
per il parere | <input type="checkbox"/> bitte besprechen
entretien s.v.p.
conferire p.f. |
| <input type="checkbox"/> auf Ihren Wunsch
selon votre demande
a vostra richiesta | <input type="checkbox"/> zur Genehmigung
pour approbation
per approvazione | <input type="checkbox"/> bitte zurückgeben
à nous renvoyer s.v.p.
da ritornare p.f. |
| <input type="checkbox"/> gemäss Besprechung
suivant l'accord
come inteso | <input type="checkbox"/> zur Unterschrift/Visum
pour la signature/visa
per la firma/visto | |
| <input type="checkbox"/> mit Dank zurück
en retour
in ritorno | <input type="checkbox"/> bitte anrufen
téléphoner s.v.p.
telefonare p.f. | |

a/a

s.c.41. 103.2 (12)

Fv

Monsieur le Ministre
 Alexis Lautenberg
 Service économique et financier
 du DFAE

Bemerkungen / Remarque / Osservazione

3003 B e r n e

Vous trouverez en annexe le compte-rendu de l'entretien avec le Ministre italien du Trésor Carli et le Gouverneur de la Banque d'Italie Ciampi concernant l'adhésion de la Suisse aux Institutions de Bretton Woods ainsi que le "Aufzeichnung".

Datum
 Date 22.3.1990
 Data

Mit freundlichen Grüßen
 Avec nos salutations les meilleures
 Con distinti saluti

Administration fédérale des finances
 Section monnaie et économie

H. Mh